

Facture d'eau : la baisse de 32% sur la partie assainissement doit profiter sans tarder aux habitants !

La société **Dérichébourg Aqua** a bien remporté le marché d'assainissement, confirmé par un jugement du tribunal administratif. Le contrat commence le 30 juin à minuit pour la continuité de service.

La situation financière du SIEAVV* étant excellente, cette baisse ne peut qu'être répercutée sur notre facture d'eau.

* SIEAVV : syndicat de l'eau Verneuil/ Vernouillet.

L'amiante dans les écoles.

Suite à une demande de Monsieur le Maire, Pascal Collado, Mr Georges Arnaudeau de l'ANDEVA, association nationale des victimes de l'amiante, s'est donc déplacé le 19 juin, pour une réunion avec la municipalité et moi-même.

IL a précisé, dès le début, que la prise en compte de ce dossier par l'ANDEVA tenait à la qualité de notre travail.

Pendant 2 heures, nous avons pu aborder de nombreux points. Pour la Mairie, traiter le problème de l'amiante dans les écoles ne peut se faire rapidement. Comme nous l'avons toujours indiqué depuis des mois, notre association a rappelé qu'aucun enfant ne devrait faire sa rentrée en septembre 2014 dans des locaux où la présence d'amiante est avérée.

Lors de cet entretien Monsieur le Maire nous a appris que des mesures du nombre de fibres d'amiante dans l'air vont être effectuées dans l'école de Marsinval et à l'annexe du clos des vignes en centre ville début juillet. Si le taux relevé à cette occasion dépasse la norme réglementaire de 5 fibres/litre d'air, le risque sanitaire serait avéré pour nos enfants et la municipalité aurait l'obligation réglementaire d'intervenir.

Monsieur G. Arnaudeau précise, que même en étant dans les normes, en dessous de la limite réglementaire, le risque est toujours présent et des mesures sont à prendre.

Nous rappelons aux élus que seules des entreprises agréées peuvent effectuer les relevés et nous demandons à la **municipalité de communiquer les Dossiers Techniques Amiante dans leur totalité de tous les bâtiments publics.**

Fâcheux ! Monsieur le Maire et sa première adjointe ont cherché à décrédibiliser le travail de notre association en fin d'entretien.

Cette attitude, ainsi que des propos malvenus, tenus en présence de tiers, sont pour le moins surprenants et incompréhensibles alors que le sujet abordé est technique et concerne la santé de nos enfants !

Dérangeons-nous la nouvelle municipalité quand nous abordons les sujets sensibles ?

Nous espérons que le Maire et sa première adjointe sauront redevenir courtois à l'égard de notre association !



Bien vivre à Vernouillet !

Association loi 1901.

11 impasse Decaris.

78540 Vernouillet.

www.bien-vivre-a-vernouillet.org

lettre d'information n° 7, juillet 2014.

Bonjour,

Pour la nouvelle école en centre ville, la municipalité a organisé le 27 juin une concertation avec les associations de parents d'élèves et les directrices d'écoles.

Il faut une concertation élargie et publique !

Une réunion publique est nécessaire car cela concerne non seulement les parents d'élèves et les enseignants mais aussi les commerçants, les habitants (circulation et stationnement), les riverains...

Si ce n'est pas le cas, nous serions confrontés à 2 problèmes récurrents à Vernouillet :

- des concertations «ciblées» pour mieux diviser et régner,
- une présentation d'un nombre limité de projets pour empêcher toute nouvelle proposition d'être prise en compte.

Nous préférons une concertation plus démocratique.

A propos du questionnaire !

Dépenses inutiles : après plusieurs mois de campagne électorale et d'échanges, un questionnaire démagogique était-il nécessaire pour connaître les besoins des Vernolitaïns ?

La municipalité précédente a déjà utilisé ce procédé il y a 3 ans.

Jean-Pierre Grenier, Président.
06.76.00.56.95

>>> Le projet de centre commercial Deck78.

Un Maire véritablement impuissant ?

Pour le projet Deck78, le Maire a déclaré à maintes reprises qu'il était " CONTRE ", mais comme il l'a dit lors de notre rencontre du 9 mai, il signera quand même le permis de construire !!!

Mais ce projet aboutira t-il un jour ?

Annoncé pour fin 2015, ce ne sera pas avant au mieux 2018-2019. Il faut attendre la loi sur l'eau, la purge des recours et au moins 24 mois de travaux et ceci sans aucune mauvaise surprise ! Les travaux débiteront seulement si un nombre suffisant de boutiques est loué.

IMPORTANT

Nous avons une forte suspicion de présence de fibres d'amiante dans l'air sur toute cette zone.

Dès maintenant, l'Etat devrait obliger Eternit, le propriétaire du site, à régler ce problème car il est responsable en tant que pollueur.

Les riverains doivent se sentir concernés et se poser des questions car pendant la période des travaux (si le chantier commence), il est prévu des analyses de poussières hebdomadaires et pour l'amiante des analyses journalières au niveau des habitations les plus proches et des bureaux. (source : documents préfectoraux). Actuellement, il faut compter en moyenne 4 semaines pour avoir des résultats d'analyse de poussières d'amiante !!!

Un Maire « CONTRE » mais qui ne veut pas agir ?

Nous lui avons déjà signalé qu'il y avait plusieurs moyens pour faire annuler ce projet sans aucune conséquence financière pour la ville mais il a fait celui qui n'entendait pas !

Une climatisation attendue !



Le 9 mai, la municipalité nous apprend qu'elle va commander une climatisation pour les 3 classes modulaires. (derrière la maison de l'enfance).

La semaine dernière, il faisait 34 à 40 ° à l'intérieur. La climatisation a été installée le 26 juin après l'insistance des parents d'élèves.

Dépôts sauvages.

Dans la ZAP (Zone agricole protégée) et les Bois, les dépôts ne cessent d'augmenter. Ils sont dangereux aussi bien pour la santé que pour l'environnement.
(Voir les photos sur notre site Internet).

La municipalité est parfaitement au fait de la situation et veut trouver une solution pérenne avec un travail en commun avec la CA2RS, l'ADAPAVE (association d'agriculteurs) et avec tous les acteurs sur le terrain.

Mr le Maire envisage aussi des « chantiers jeunes » avec un encadrement compétent.

Nos remarques :

vu la dangerosité et les types de déchets, ce ramassage ne peut être effectué que par du personnel formé et protégé en tenant compte des dernières réglementations .Il est évident que cela coûte plus cher mais c'est un problème de santé publique.

Nos suggestions :

- 1 – nettoyer en priorité les parties visibles.
- 2 – dégager la visibilité de la zone sur plusieurs hectares en supprimant certains taillis.
- 3 – faire appliquer les sanctions prévues par un arrêté municipal, très peu appliqué à aujourd'hui. Le faire savoir par la presse et à tous les organismes, la chambre de commerce et les syndicats d'artisans par exemple.
- 4 – Faire des contrôles tôt le matin et tard le soir quand les dépôts sont les plus nombreux.